

**EXPÉDITEUR** : Martial Gaudreau, directeur général

**DESTINATAIRES** : À tous les membres du personnel du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons

**DATE** : 10 juin 2021

**OBJET** : Coronavirus – Message important – Port du masque

---

**Le gouvernement a annoncé que l'Estrie passera en zone jaune dès lundi prochain, 14 juin 2021. Ceci entraînera un assouplissement des règles concernant le port du masque par les membres du personnel. En voici le détail :**

## 1) Mesures de protection

Dans un premier temps, vous devez tenter d'appliquer la mesure de distanciation de 2 mètres avec les élèves et les autres membres du personnel. Si cela est impossible, l'utilisation d'une barrière physique telle plexiglass est possible. Dans une telle situation, le port du masque et de la protection oculaire ne sont pas nécessaires. Toutefois, s'il est impossible de recourir à l'utilisation d'une barrière physique, le port du masque d'intervention devient alors obligatoire. Le port de la protection oculaire, quant à elle, devient facultative, à moins qu'une exigence réglementaire spécifique ne la requière.

L'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire demeurent obligatoires, tout comme l'intensification des pratiques de nettoyage et de désinfection, présentement appliquées dans nos établissements.

## 2) Documentation de référence

Afin d'accéder en un coup d'œil aux mesures applicables en fonction des paliers d'alerte, nous vous invitons prendre connaissance du document élaboré par la CNESST :

- [Ajustement des mesures de prévention dans les milieux de travail en contexte de déconfinement](#)

## 3) Plan de la rentrée

Concernant maintenant les modalités qui s'appliqueront lors de la prochaine rentrée scolaire, elles vous seront communiquées ultérieurement.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

Martial Gaudreau, directeur général